

Ce document, mis gratuitement à disposition sur le site [www.quelsdroitsfacealapolice.be](http://www.quelsdroitsfacealapolice.be) est l'une des 551 questions proposées dans l'ouvrage **Quels droits face à la police ?**, manuel juridique et pratique, par Mathieu Beys, disponible pour 24 euros dans les bonnes librairies et sur le site de **Jeunesse & droits** [www.jdj.be/librairie/index.php](http://www.jdj.be/librairie/index.php) ou **Couleur livres** [www.couleurlivres.be/html/commande.php](http://www.couleurlivres.be/html/commande.php). Acheter ce livre contribue à améliorer l'information gratuite sur le site !

Cet extrait est en principe à jour au **1er septembre 2014**. En vue d'améliorer ce manuel, merci d'envoyer toute jurisprudence pertinente, remarque, critique à l'adresse [info@quelsdroits.be](mailto:info@quelsdroits.be).

## Q 420 - Ai-je les mêmes droits face à la police si je suis étranger ou sans-papiers ?

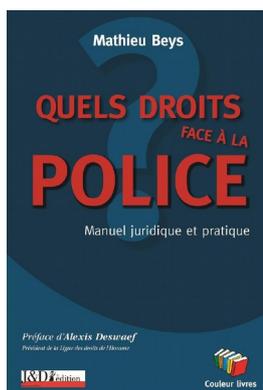
**OUI**, en théorie, j'ai les mêmes droits face à la police que n'importe quel citoyen si je suis étranger, même en séjour illégal. "Sans-papiers" ne signifie donc pas sans droits. Tous les droits décrits dans ce manuel s'appliquent en principe aussi aux "sans-papiers" : interdiction des traitements dégradants (**n°128**) et de la détention arbitraire (**n°151**), droit à la vie privée et familiale, etc.<sup>1</sup>

**MAIS**, si je n'ai pas de droit de séjour en Belgique, je risque, à chaque rencontre avec un policier, y compris si je les contacte pour porter plainte (**n°448**), une arrestation, un ordre de quitter le territoire, une détention en centre fermé et une expulsion vers mon pays d'origine (ou un autre pays qui m'accepte)<sup>2</sup>.

© Mathieu Beys 2014

- 
- 1 Les États doivent garantir les droits de la CEDH "à toute personne relevant de leur juridiction" et sans discrimination (CEDH 1, 14) et donc aussi aux étrangers en séjour illégal (CEDH [Soering c. Royaume-Uni du 7 juillet 1989](#) ; CEDH, [Anakomba Yula c. Belgique, 10 mars 2009](#), § 33-40 ; CEDH (GC), [Hirsi Jamaa c. Italie, 23 février 2012](#), § 70-82 et 113-138 ; [Const.](#) 10, 11, 191).
- 2 [Loi sur les étrangers](#), notamment art. 7, 74/7, 74/8.
- 

1 / 1



### - CONDITIONS D'UTILISATION -

L'utilisation de ce document est libre aux conditions suivantes :

- 1 - Chaque utilisateur est entièrement responsable de son utilisation et de ses conséquences (ni l'auteur ni l'éditeur ne pourront être mis en cause, notamment en cas de modification de la réglementation) ;
- 2 - Toute utilisation lucrative ou commerciale (revente...) de ce document est interdite ; les professionnels peuvent facturer à leurs clients uniquement la plus-value produite par leur travail personnel ;
- 3 - Le présent paragraphe sera intégralement reproduit à chaque reproduction ou utilisation.